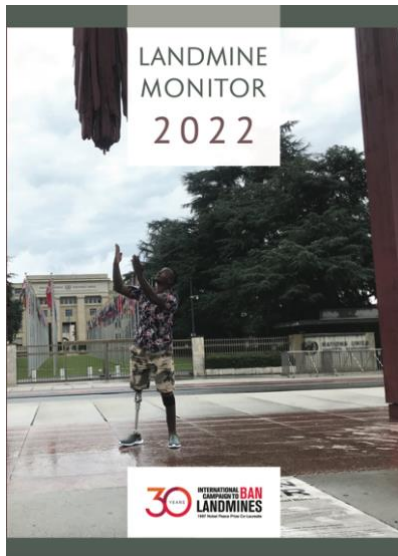


Sous embargo jusqu'au 17 novembre 2022, 10h (heure d'Europe centrale)

## 25 ans d'interdiction des mines : succès humanitaire entaché par l'utilisation nouvelle en Ukraine et au Myanmar, et le nombre élevé de victimes



Genève, le 17 novembre 2022 – Vingt-cinq ans après son adoption, le Traité d'interdiction des mines reste l'un des traités de désarmement les plus ratifiés. Cependant le nombre élevé de victimes civiles et l'utilisation nouvelle en Ukraine et au Myanmar montrent les défis restant à relever pour atteindre un monde exempt de mines, selon le rapport 2022 de l'Observatoire des mines (*Landmine Monitor 2022* en anglais).

Les mines continuent de tuer et de blesser des civils, détruire des moyens de subsistance, empêcher l'utilisation des terres, et gêner l'accès à des services essentiels dans plus de 60 pays et territoires. Les obstacles vers la réalisation des promesses du traité sont d'autant plus compliqués à surmonter du fait de la multiplication des crises globales, tels que la pandémie de COVID-19 et ses conséquences ou les conflits armés, ainsi que les réductions des budgets d'aide humanitaire.

La [Campagne internationale pour l'interdiction des mines \(ICBL\)](#) publie aujourd'hui son rapport annuel, l'Observatoire des mines 2022, en amont de la Vingtième Assemblée des États Parties qui se déroulera à l'Office des Nations Unies à Genève, du 21 au 25 novembre.

« Il y a un quart de siècle, l'interdiction des mines a placé la sécurité humaine au premier plan et a depuis permis aux communautés affectées de regagner des vies productives et bien remplies, » selon Marion Loddó, responsable éditoriale de l'Observatoire des mines. « Mais la situation actuelle reste compliquée. **Nous continuons de comptabiliser des nouvelles victimes, de constater des nouvelles utilisations de cette arme, des délais de déminage, et des réductions des budgets alloués à l'action contre les mines.** La situation nécessite une action gouvernementale immédiate et coordonnée. »

Après une réduction significative du nombre de victimes de mines et d'autres restes explosifs de guerre (REG) suite à l'entrée en vigueur du traité, ce nombre a atteint des niveaux dramatiquement élevés au cours des sept dernières années. **Au moins 5 544 personnes ont été blessées ou tuées en 2021.** Les civils représentaient la majorité des victimes enregistrées, dont la moitié était des enfants.

La majorité des victimes a été documentée dans des pays faisant face à des conflits armés et ayant une contamination par des mines de nature improvisée. L'année passée les mines et REG ont pris des vies ou fait des blessés dans 50 pays et autres territoires. La **Syrie, non-signataire au traité, a enregistré le plus grand nombre de victimes annuelles (1 227), suivi de près par l'Afghanistan, État partie (1 074).**

L'utilisation nouvelle de l'arme représente l'un des plus grands défis auquel doit faire face la norme contre les mines antipersonnel. Le rapport documente l'utilisation nouvelle par deux États non parties, le Myanmar et la Russie, ainsi que par des acteurs armés non-étatiques dans au moins cinq pays.

« Toute utilisation de mines antipersonnel, par tout acteur, en toute circonstance est épouvantable et doit être fermement condamnée, » a déclaré Mary Wareham, l'une des auteurs du chapitre sur les politiques d'interdiction du rapport 2022 de l'Observatoire des mines et directrice du plaidoyer de l'unité des armes chez Human Rights Watch.

**Selon l'Observatoire des mines 2022 le nombre de victimes civiles de mines/REG enregistré en Ukraine durant les neuf premiers mois de l'année 2022 (277) est cinq fois plus élevé que le nombre de victimes enregistré en 2021 (58).** La Russie a utilisé au moins sept types de mines antipersonnel depuis le début de son invasion du pays le 24 février dernier. C'est une situation sans précédent, dans laquelle un pays qui n'est pas encore partie au traité utilise l'arme sur le territoire d'un État partie.

Le rapport documente également l'utilisation nouvelle et étendue de l'arme non-discriminante par les forces gouvernementales du Myanmar, en particulier autour des infrastructures tels que les antennes téléphoniques, les entreprises d'extraction, ou les pipelines.

Dans ce contexte, les États parties ont continué leurs efforts dans la libération des territoires contaminés, rapportant environ 132km<sup>2</sup> de terres déminées. Comme lors des années précédentes, la majorité du déminage en 2021 a été accomplie par le **Cambodge et la Croatie**, qui représentent à eux deux **60% des résultats de déminage rapportés**.

Trente États parties ont complété leurs obligations de déminage depuis que le Traité d'interdiction des mines est entré en vigueur en 1999. Mais, seulement deux des 33 États parties toujours contaminés semblent être en mesure de respecter leurs échéances de déminage prévues par le traité. Des délais systématiques dans la dépollution des terres, ou l'absence de déminage, représente une sérieuse menace à la protection durable des civils face aux dangers des mines. Une action collective de la part des États est nécessaire pour renverser cette tendance et empêcher une détérioration plus importante de la situation.

Une autre préoccupation concerne le financement toujours plus réduit de l'assistance aux victimes. Selon le rapport, l'année 2021 a vu le niveau le plus bas de financement pour ce secteur depuis 2016, malgré les besoins grandissants et le nombre élevé de victimes observé ces dernières années. Le traité a établi un modèle précieux pour remédier aux dommages causés par les mines, mais beaucoup reste à faire pour garantir un soutien adéquat envers les survivants et les communautés affectées tout au long de leurs vies.

« La vie d'un survivant ne se résume pas uniquement à sa survie de la tragédie mais plutôt dans sa capacité à trouver des façons de combler les lacunes en matière de traitement des besoins physiques, mentaux, et émotionnels, » a déclaré Alex Munyambabazi, expert sur l'assistance aux victimes et les droits des personnes à handicap, figurant sur la couverture du rapport 2022 de l'Observatoire des mines. « Cela peut être accompli au travers d'une réadaptation holistique et d'un engagement soutenu des donateurs. »

**Fin.**

## INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

### À propos de l'Observatoire des mines et des armes à sous-munitions

#### (Landmine and Cluster Munition Monitor)

L'Observatoire des mines et des armes à sous-munitions est l'initiative de la société civile en charge de la recherche pour la Campagne internationale pour l'interdiction des mines et de la Coalition sur les armes à sous-munitions (ICBL-CMC). Cette année marque les 30 ans de l'ICBL, qui a créé un modèle efficace et décisif d'action pour le désarmement et la paix mené par la société civile. Les efforts de l'ICBL pour interdire les mines a abouti à la création d'une nouvelle approche connue sous le nom de *désarmement humanitaire*. Cette approche a engendré quatre traités internationaux et deux prix Nobel de la paix, dont un attribué à l'ICBL en 1997 pour ses efforts d'éradication des mines antipersonnel.

Le rapport 2022 de l'Observatoire des mines contient un aperçu global des efforts visant à l'universalisation et la mise en œuvre du traité, notamment en matière de déminage des terres contaminées, l'éducation aux risques des communautés touchées, et l'assistance aux victimes de ces armes non-discriminantes, ainsi que l'assistance aux activités d'action contre les mines. Le rapport se concentre sur l'année civile 2021, avec des informations mises à jour jusqu'en octobre 2022 dans la mesure du possible.

[www.the-monitor.org](http://www.the-monitor.org) | [www.icblcmc.org](http://www.icblcmc.org) | [@MineMonitor](https://twitter.com/MineMonitor)

### À propos du Traité d'interdiction des mines

L'année 2022 marque le 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'adoption et de l'ouverture à la signature de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, communément appelée le Traité d'interdiction des mines ou Traité d'Ottawa. Le traité est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 1999. Depuis, il a établi un cadre international solide pour l'élimination de ces armes et a obtenu des résultats remarquables en matière de protection des vies et des moyens de subsistance.

Le traité interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert de mines antipersonnel. Il s'agit de l'instrument international le plus complet pour l'éradication des mines antipersonnel, de l'utilisation, à leur production et leur commerce jusqu'à l'assistance aux victimes, le déminage et la destruction des stocks.

Actuellement, 164 États sont parties au traité et un signataire, les Îles Marshall, n'a pas encore ratifié.

### Contacts

#### Jared BLOCH

Responsable communication et réseau

ICBL-CMC

Portable/WhatsApp +41 78 683 44 07

[media@icblcmc.org](mailto:media@icblcmc.org)

#### Marion LODDO (elle/elle)

Responsable éditoriale

ICBL-CMC

Portable/WhatsApp +41 78 677 40 40

[monitor2@icblcmc.org](mailto:monitor2@icblcmc.org)